

> [Hebdo n° 1234](#) > [Europe](#) > [Économie](#) > [Union européenne](#)

## CONTROVERSE · Faut-il avoir peur du traité de libre-échange transatlantique ?

En harmonisant les réglementations entre l'UE et les Etats-Unis, ces accords, qui devraient être finalisés au plus tôt début 2016, sont censés créer un marché commun de 820 millions de consommateurs.

---

[Courrier international](#)

---

26 juin 2014 |

---



Courrier international

**NON · Une meilleure protection des citoyens**

—Xander van Uffelen—De Volkskrant Amsterdam

Au Parlement néerlandais, le débat sur l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et les Etats-Unis semble s'être réduit désormais à un petit jeu d'argumentation pour ou contre. Les partisans de l'accord font valoir les avantages économiques d'une harmonisation des règles s'appliquant aux importations.

Ses adversaires craignent que la simplification des règles ne soit dommageable à la protection de l'environnement, aux conditions de travail, au respect de la vie privée et à la sécurité alimentaire. Cette opposition est exagérée. Depuis longtemps nous pratiquons dans une large mesure le libre-échange. Chaque année, les importations et les exportations des Pays-Bas avec les Etats-Unis se chiffrent en milliards.

Ces échanges commerciaux génèrent des emplois et de la prospérité. Dans les années à venir, le commerce entre l'Union européenne et les Etats-Unis se poursuivra – avec ou sans accord – et s'accompagnera de toutes les tensions correspondantes entre l'économie et la société. Même sans accord, les entreprises américaines peuvent déjà engager des procès, les employeurs plaident déjà en faveur de conditions de travail plus austères et l'importation de produits polluants en provenance des Etats-Unis est déjà possible aux termes des conventions actuelles.

Cet accord de libre-échange soulève simplement une question essentielle : comment des économies modernes peuvent-elles trouver un juste équilibre entre économie et société ? Les négociateurs de l'UE sont donc en train de passer des conventions sur le respect de la vie privée, la protection de l'environnement et la sécurité alimentaire. Pas moins de 350 groupes d'intérêt participent à l'établissement de ces conventions, afin que leurs critiques soient prises en compte. Les règles proposées permettent à divers égards d'améliorer la protection des citoyens. Et le nouvel accord devrait tempérer le comportement des entreprises multinationales, si promptes à porter plainte. Pour les pays en développement, l'harmonisation des règles présente aussi des avantages.

En Inde, le fabricant ou l'agriculteur doivent actuellement proposer deux produits différents pour les Etats-Unis et l'Union européenne. Après un accord, l'entrepreneur indien peut vendre le même produit aux deux régions. L'accord a un inconvénient majeur : il est indéchiffrable. Difficile de comprendre les conséquences exactes des nombreuses pages de texte et de points de vue juridiques. La méfiance n'en est que plus grande vis-à-vis de cet accord commercial, qui peut pourtant, dans les grandes lignes, se révéler avantageux.

—Xander van Uffelen

Publié le 20 mai 2014 dans De Volkskrant Amsterdam

**OUI · Un danger pour les démocraties**

—Die Zeit (extraits) Hambourg

Rarement l'opinion se sera laissé bernier avec autant de succès que dans le cas du projet de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) [Transatlantic Trade and Investment Partnership] en cours de négociation entre l'Union européenne (UE) et les Etats-Unis. Que ce soit dans les médias, dans les parlements ou au café du Commerce, on ne parle que de "poulets chlorés", de maïs génétiquement modifié et autres preuves du laxisme américain envers les droits des consommateurs – autant de maux qui pourraient bien concerner le marché européen d'ici peu si le traité est signé.

Au mieux, on évoque, comme en France ou en Allemagne, les répercussions désastreuses qu'un tel accord pourrait avoir sur le paysage culturel du pays – sur le cinéma, l'édition, les théâtres subventionnés. Mais on parle très peu du point crucial de ce partenariat transatlantique, qui s'apparente à une restriction quasi dictatoriale des droits démocratiques de pays souverains. En réalité, le fond du problème n'est pas la suppression des droits de douane ou l'interdiction d'importer certains produits, comme dans un traité de libre-échange classique.

Ni les barrières extérieures érigées par les Etats pour protéger leur économie ou l'intérêt des consommateurs. Le fond du problème, c'est que les législations nationales, les réglementations et les subventions conquises de haute lutte se retrouvent aujourd'hui accusées de gêner les affaires des investisseurs étrangers. Prenons un exemple dans le domaine de la culture – secteur qui s'est pourtant mobilisé relativement tôt – et imaginons un producteur de cinéma américain qui se heurterait sur le marché européen à la concurrence du cinéma subventionné allemand ou français. Selon les termes du TTIP, il serait en droit d'exiger que lui soient versées des subventions équivalentes – ou, à défaut, que l'ensemble des subsides soient supprimés.

Ainsi, des parlements démocratiquement élus qui ont décidé de soutenir leur industrie cinématographique verraient leurs décisions cassées par ce traité, d'office pour ainsi dire, sans aucune forme de légitimation démocratique. Heureusement, la France a obtenu que la culture soit momentanément exclue des négociations, ce qui ne veut toutefois pas dire qu'elle ne sera pas concernée à terme. D'après ce qui a filtré des huis clos dans lesquels se déroulent les négociations, il sera possible à tout moment de réintégrer tel ou tel domaine exclu du traité dès lors que les autres Etats membres de l'UE y consentiront. La culture et l'éducation se trouvent donc sous une épée de Damoclès. Mais ce n'est pas la pire menace.

Car les coups de canif que le traité peut porter aux législations nationales dépassent de beaucoup ses assauts sur la culture. Ainsi, le TTIP déroge à la plupart des règlements visant à protéger les citoyens et les économies nationales dès lors que ceux-ci sont à même d'entraver les investissements étrangers. Contrairement à une idée répandue, le traité n'est en aucun cas conçu à l'avantage exclusif des Etats-Unis. Les règlements américains sur le contrôle des banques et de la Bourse pourraient tout autant devenir caducs sous la pression des acteurs européens du secteur financier que la législation allemande sur les produits alimentaires sous la pression des agriculteurs américains. Rappelons qu'il ne s'agit pas d'un traité que les Etats-Unis souhaitent faire passer aux dépens de l'Europe, mais d'un accord que le capital international veut conclure aux dépens des démocraties nationales.

Pour reprendre les propos sarcastiques de Detlef Wetzel, président [du syndicat allemand] IG-Metall, si le TTIP avait été en vigueur lors de l'abolition de l'apartheid, l'Afrique du Sud aurait dû verser des indemnités faramineuses pour entrave à l'exploitation des travailleurs noirs. De même, si des négociations avec les syndicats font grimper les salaires, l'investisseur devrait là aussi être dédommagé. En résumé : le contribuable mettrait la main à la poche pour tout ce qui contrecarrerait d'une manière ou d'une autre les prévisions de rentabilité d'une entreprise étrangère. Le fameux "risque entrepreneurial" qu'évoquent à l'envi les tenants du libre-échange se trouverait ainsi notablement réduit – pour être reporté sur la société, comme l'ont fait les banques pendant la crise financière.

—Jens Jessen

Publié le 12 juin 2014 dans Die Zeit (extraits) Hambourg

---

## Courrier international

---

26 juin 2014 |

---

### À LIRE ÉGALEMENT

---

- VU DU ROYAUME-UNI · "La photo qui va choquer la France"
- CARTOGRAPHIE · Bientôt une nouvelle carte du Moyen-Orient ?
- ESPAGNE · Le Qatar veut construire une mosquée monumentale à Barcelone
- DOSSIER · Irak : une guerre sans frontière
- IRAK · Eiiil, le groupe terroriste le plus riche du monde

### À LIRE ÉGALEMENT SUR LES SITES DU GROUPE

---

- Football : Valenciennes rétrogradé en National par la DNCG (Le Monde)
- L'ancien monsieur météo de TF1 devient conseiller culturel de Robert Ménard à Béziers (Le Monde)
- Beyoncé magnifique au naturel sur Instagram (Le Huffington Post)
- La France championne du monde de TF1 (Télérama)

Recommandé par







